

COMPRENDRE ET PRÉVENIR LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Garantir un environnement de travail sûr, respectueux et inclusif

La prévention des VSS est une obligation légale, mais c'est avant tout un engagement fort pour la sécurité et le bien-être des collaborateurs. Cette formation permet de lever les tabous, de définir clairement les limites et d'équiper les encadrants pour qu'ils deviennent les garants d'une culture de "tolérance zéro" face aux comportements inappropriés.



Incarnez les valeurs de votre entreprise en maîtrisant les réflexes de prévention et d'action face aux violences sexistes et sexuelles.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre les enjeux liés au harcèlement moral ou sexuel et aux agissements sexistes et leurs impacts
- Connaître le cadre légal des comportements inappropriés (harcèlement moral, sexisme, harcèlement sexuel, etc.)
- Acquérir les premiers réflexes pour favoriser un cadre de travail favorable à l'inclusion
- Savoir réagir face à des violences sexuelles et sexistes
- Devenir un véritable relais auprès des élus et de la Direction pour incarner et faire évoluer la politique mise en place

DEROULE DU PROGRAMME

Atelier 1 : Violences Sexistes et Sexuelles : de quoi parle-t-on ?

- Définitions et notions : violences sexistes, agissements sexistes, violences sexuelles, harcèlement, harcèlement sexuel, agression sexuelle
- La réalité en chiffres
- Les différentes manifestations des comportements inappropriés
- Mise en perspective avec la structure

Atelier 2 : Conséquences et enjeux des violences sexuelles et sexistes

- Pour les victimes : impact psychologique, physique et émotionnel sur les victimes (stress, anxiété, perte de productivité, absentéisme).
- Pour la structure : conséquences sur la performance de l'équipe, le moral des employés, la réputation de la structure, et les coûts financiers (litiges, amendes, etc.).

Atelier 3 : Le cadre légal appliqué aux encadrants et à l'entreprise

- Lois nationales et internationales contre le harcèlement sexuel et sexiste, obligations légales des employeurs
- Les Spécificités des situations réelles : la répétition, l'intentionnalité, le consentement, etc.
- Zone de droits et de devoirs : cerner les frontières (humour/sexisme, séduction/harcèlement sexuel, management/harcèlement moral)

Atelier 4 : Les responsabilités de l'encadrant au quotidien

- Promouvoir une culture d'entreprise respectueuse
- Sensibiliser régulièrement les employés et encourager la diversité et l'inclusion
- Appliquer les règles définies
- Identifier et agir rapidement sur les comportements inappropriés
- Faciliter la prise de parole et le signalement
- Réagir rapidement et fermement en cas d'incident

Atelier 5 : Les relations de l'encadrant avec les élus et la Direction

- Collaborer avec les élus pour clarifier les process : sensibiliser, écouter, remonter et traiter les incidents
- Définir une Politique de tolérance zéro avec la Direction : mise en place de procédures, allocations de ressources pour la prévention, nomination de référents VSS, création de commissions de suivi VSS, indicateurs, axes de progrès, évaluation et réajustement des pratiques

METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports clairs et concrets
- Mise en situation
- Remise d'un support pédagogique
- Quizz

MODALITES

Durée
7 heures

Cible
Encadrants

Effectif
Groupe de 6 maximum

Animation
En présentiel